

**Nous contacter**

**02 23 22 00 00**

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

**Nous écrire**

SPL Eau du Bassin Rennais

Service Relation Usagers

CS 61157

35011 Rennes Cedex

**Nous rencontrer**

15 rue du Doyen Denis Leroy- Rennes

Du lundi au vendredi :

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Rennes, le 22/09/2020

MESDAMES, MESSIEURS LES RIVERAINS  
35510 CESSON SEVIGNE

**Objet : Courrier d'information - Mise en conformité de branchement eau potable  
Rue des Landelles et Rue de Bray à CESSON SEVIGNE**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité du réseau de distribution d'eau potable, et en accord avec les services techniques de Rennes Métropole, la SPL Eau du Bassin Rennais envisage la réalisation de travaux sur les équipements d'alimentation en eau potable de votre secteur. Dans ce cadre, nous serons chargés de la mise en conformité du branchement de votre domicile / bâtiment vis-à-vis du règlement de service et des réglementations nationales.

Les équipes techniques de la SPL Eau du Bassin Rennais devront qualifier les éléments suivants pour prévoir le périmètre des travaux :

- La nature du branchement desservant votre domicile / bâtiment.
  - Le renouvellement est nécessaire si le matériau est vétuste (plomb, polyéthylène basse densité, ancienne fonte).
- L'adaptation de l'installation par rapport à votre utilisation actuelle (adéquation des protections sanitaires, de la défense incendie, des diamètres).
- La conformité réglementaire de l'installation.
  - L'accès au compteur doit être garanti sans condition particulière, notamment pour les relèves, y compris lorsqu'il se trouve dans un bâtiment.
  - L'accès au robinet d'arrêt doit être garanti sous les mêmes conditions.
  - Le compteur doit être positionné en limite de propriété.

A la lumière de ces critères, la réalisation des travaux suivants pourront être prévus :

- Le renouvellement du branchement, jusqu'au compteur actuel (si nécessaire).  
Nos collaborateurs pourront être amenés, en fonction de l'emplacement actuel de votre compteur de consommation d'eau, à solliciter l'accès à vos locaux pour un renouvellement complet de la partie publique du branchement jusqu'à l'emplacement actuel du compteur. Merci de leur faciliter cet accès.
- Le renouvellement des robinets d'arrêt.
- Le repositionnement du compteur et du regard (si nécessaire).
- La remise en état des sols et murs à l'identique et la réfection des parcelles privées à l'identique.

Afin de réaliser un métré des travaux, nous vous remercions de prendre rendez-vous avec nos services. Un agent pourra ainsi réaliser l'enquête et se tiendra également à votre disposition pour toutes vos questions :

**Téléphone** : 02 23 22 00 00 (8H00 - 18h00) | **Courriel** : [equipeusager@eaudubassinrennais.fr](mailto:equipeusager@eaudubassinrennais.fr)

Si vous êtes locataire du logement que vous occupez, merci de bien vouloir transmettre ce courrier à votre propriétaire.

En cas de non-retour de votre part, les conditions de réalisation des travaux seront réputées validées.

Les équipes de la SPL Eau du Bassin Rennais restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**L'équipe Environnement Compteurs / Branchements**